



## Communauté de Communes de Sélestat

### PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil de Communauté du 20 juin 2011  
(Salle Sainte Barbe à SELESTAT)

#### SEANCE N° 24

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Ū convocation des membres titulaires et suppléants le 7 juin 2011
- Ū affichage aux portes du siège de l'ordre du jour et de la convocation
- Ū publication sur le site internet de la Communauté de Communes de Sélestat
- Ū publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
  - Ū Dernières Nouvelles d'Alsace
  - Ū L'Alsace

Monsieur Marcel **BAUER**, président, ouvre la séance à 19 heures en saluant l'ensemble des participants.

#### Membres présents :

Monsieur Marcel BAUER, Président.

Madame Myriam BOUYER-BAUMANN, Messieurs Claude RISCH, Jacques MEYER, Albert CARL, Francis WEYH, Stéphane ROMY, Charles ANDREA, André BOESCH, Jean Claude HILBERT, Willy SCHWANDER, Patrick BARBIER et Benoît HEINRICH, vice-présidents.

Mesdames et Messieurs Virginie MUHR, Luc ADONETH, Olivier ECKERT, Jean-Jacques GOLDSTEIN, Christian OTTENWAEELDER, Stéphanie FREY, Corinne MORTEVEILLE-HAMMANN, Pascal BURCKEL, Bernard RUHLMANN, Jeanne Marie WOTLING, Jean-Georges FUHRER, Philippe SIMLER, Carine SCHUTZ, Eric CONRAD, Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Jean Claude DONIUS, Robert ENGEL, Gaby KARLSCHORN, Charles LEOPOLD, Jean Michel PETER, Guy RITTER et Gérard SCHENCK, délégués titulaires.

Madame Sylvie BERINGER, Messieurs Jean Louis STEINBERGER, Marc HEIMBURGER, Marc RUHLMANN, délégués suppléants en remplacement de membres titulaires.

Mesdames Michèle LITTY, Sylvie HIRTZ, Messieurs Bernard GATTONI, Eric BRUNSTEIN, Bernard DORGLER, Serge SCHUHLER, Maurice SUTTERLITTI, Armand KELLER et François WACH, délégués suppléants.

#### Absents excusés :

Monsieur Jean Pierre HAAS, délégué titulaire, donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, délégué titulaire

Madame Marie Anne KOENIG, déléguée titulaire, donne procuration à Monsieur Gérard SCHENCK, délégué titulaire

Madame Michèle CLAVER, déléguée titulaire, remplacée par Monsieur Jean-Louis STEINBERGER, délégué suppléant

Monsieur Stéphane WEISHARD, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc HEIMBURGER, délégué suppléant

Monsieur Stéphane KLEIN, délégué titulaire, remplacé par Monsieur Marc RUHLMANN, délégué suppléant  
Monsieur François ROYER, délégué titulaire, remplacé par Madame Sylvie BERINGER, déléguée suppléante  
Madame Monique SAWAYA  
Mesdames Michèle KRUMB, Fabienne ROTH, déléguées suppléantes  
Monsieur Jean Martin KIENZ, délégué suppléant  
Madame Bernadette REICHERT, trésorière.

### **Assistent en outre à la séance :**

Monsieur Marc ENSMINGER, Directeur Général des Services  
Madame Josiane MARTIN DOLL, Directrice Générale Adjointe, responsable des Finances  
Monsieur Francis BRAUN, délégué de la Maison du Conseil Général

q q q q q q

### **Election d'un secrétaire de séance**

Monsieur André BOESCH, représentant la commune de Scherwiller est élu à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance.

q q q q q q

### **Adoption du procès-verbal de la précédente séance**

Le procès verbal du Conseil de Communauté du 28 mars a été transmis le 23 mai dernier, celui du 16 mai 2011 a été transmis à chacun des délégués le 14 juin 2011.

Aucune observation n'étant formulée, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

q q q q q q

## **SOMMAIRE**

### **I - AFFAIRES GENERALES**

#### **FINANCES - AFFAIRES GENERALES**

- |   |   |
|---|---|
| 1. Compte Administratif et Compte de Gestion 2010 .....           | 4 |
| 2. Décision modificative n° 1 .....                               | 7 |
| 3. Marchés d'assurances : renouvellement de la consultation ..... | 8 |

#### **ORDURES MENAGERES**

- |   |   |
|---|---|
| 4. Rapport annuel 2010 .....  | 8 |
| 5. Avis du Conseil de Communauté sur la forfaitisation des frais de gestion pris en charge par le SMICTOM ..... | 9 |

## ***II – DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT***

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

1. Vente atelier relais (ex ACA) ..... 10

## ***III – DEVELOPPEMENT SOCIO-EDUCATIF ET SOLIDARITES***

### **SPORT**

1. Réalisation d'un plateau multisports à Sélestat et création d'un groupement de commande .. 11

### **REFUGE FOURRIERE**

2. Groupement d'Investigation Cynophile : contrat de bail..... 14

## ***IV – LOGEMENT ET MOBILITES***

### **TRANSPORT**

1. Rapport annuel du délégataire ..... 15
2. Transports scolaires : Prise en charge du transport scolaire des collégiens de Dieffenthal ..... 16

### **HABITAT**

3. Cotation 2011 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) ..... 16

## ***V – COMMUNICATIONS ET DIVERS***

1. Décision du Bureau ..... 17
2. Décisions du Président..... 17

q q q q q q

# I - AFFAIRES GENERALES

## FINANCES

### Objet : Compte administratif et compte de gestion 2010

Rapport n° I - 1 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2010 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté délibère sur ce document.

Les réalisations et les résultats constatés pour le budget principal et pour les budgets annexes de l'assainissement, de la redevance des ordures ménagères, du parc d'activités économiques du Giessen, des ateliers relais, de l'hydraulique fluviale et de l'assainissement non collectif sont retracés dans les comptes ci-annexés. Tous les montants mentionnés sont détaillés dans les documents budgétaires.

Depuis la mise en place de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil de Communauté de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement. Le résultat à affecter correspond au résultat excédentaire cumulé de fonctionnement.

Les comptes de gestion présentés par le Trésorier pour chacun des budgets reprennent dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et de toutes les opérations d'ordre prescrites.

**Monsieur Stéphane ROMY**, vice-président en charge des Finances commente un diaporama présentant pour les différents budgets la ventilation des principales dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'affectation des résultats de fonctionnement. Tous budgets confondus, les réalisations 2010 se montent à **44 915 449.29€**. Les résultats constatés sont positifs à l'exception de ceux du Budget Annexe de l'Assainissement (hors Restes à Réaliser (R.A.R)). Si l'on considère les différents budgets en y intégrant les R.A.R. tous les résultats sont positifs.

**Monsieur ROMY** rappelle ensuite quelques éléments de contexte afin de mieux situer l'exercice 2010. Sur le plan national d'abord, l'année 2010 a été marquée par la **suppression de la Taxe Professionnelle** et son remplacement par la Contribution Economique Territorialisée (CET), avec garantie pour l'année 2010 de maintien des recettes escomptées.

Au niveau local ensuite, le budget 2010 de la Communauté de Communes de Sélestat s'est voulu solidaire et responsable avec trois grandes orientations :

- une pression fiscale contenue pour maintenir le pouvoir d'achat des ménages,
- la rationalisation des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes de fonctionnement afin de préserver les marges de manœuvre de la collectivité,
- la poursuite des investissements pour répondre aux besoins des concitoyens.

**Monsieur ROMY** rappelle que les objectifs ont été atteints dans le domaine sportif avec la construction du Centre Sportif Intercommunal, dans le domaine de la jeunesse avec la poursuite de la création de structures périscolaires, en matière de développement durable (pistes cyclables), de maintien d'un service public de proximité (mise en service du refuge-fourrière SPA) et enfin d'économie avec une politique volontariste en cette période économique difficile se traduisant notamment par l'avance faite à la société ESTELEC. Les épargnes ont, quant à elles, été préservées grâce à une optimisation des dépenses et des recettes. L'épargne de gestion s'établit à 1 300 000€ et l'épargne brute se stabilise à 777 000 €, niveau supérieur au niveau moyen constaté au cours des six dernières années.

Monsieur ROMY passe ensuite en détail les 6 budgets de la collectivité. Il conclut sur la présence de plus en plus affirmée de la Communauté de Communes au sein de l'Alsace Centrale grâce à la réalisation d'équipements structurants destinés à conforter l'attractivité du territoire et l'ambition d'en faire un espace toujours plus compétitif et solidaire offrant des services de proximité et de qualité.

Monsieur le Président remercie Monsieur ROMY et les services qui ont travaillé à l'élaboration du Compte Administratif en précisant que l'année 2010 a été une année mouvementée puis il quitte la salle en laissant la présidence à Monsieur Claude RISCH, premier vice-président.

Monsieur RISCH précise que 2010 a été une année charnière à plus d'un titre avec la suppression de la taxe professionnelle, la pause fiscale voulue par la Communauté de Communes de Sélestat ainsi que la révision de la Programmation Pluriannuelle des Investissements de la collectivité.

Monsieur RISCH ouvre le débat.

Personne ne demandant la parole, il est demandé au Conseil de Communauté,

**sur proposition unanime du Bureau**

*Vu le CGCT, notamment les articles L.5211-1 et suivants ;*

*Vu le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;*

*Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 29 mars 2010 approuvant le budget primitif de l'exercice 2009 ;*

*Vu la décision modificative n°1 ou budget supplémentaire approuvé en séance du 11 octobre 2010;*

*Considérant que le Conseil de Communauté doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2011 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. Marcel BAUER, Président ;*

*Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif ;*

**D'APPROUVER** le compte administratif 2010 du budget principal, des budgets annexes de l'assainissement, de l'enlèvement des ordures ménagères, du parc d'activités économiques du Giessen à Scherwiller, des ateliers relais et de l'hydraulique fluviale tels qu'ils ressortent du résumé présenté en annexe ;

**DE DECLARER** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

**D'AFFECTER** à l'autofinancement des programmes d'investissement les montants ci-après :

**Budget Principal**

	Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement	2 210 400.53 €	
Section d'Investissement	534 883.92€	

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**D'APPROUVER** l'affectation de 653 222.76 € à l'autofinancement des programmes d'investissement et **DE MAINTENIR** à l'article 002 en résultat de fonctionnement reporté la différence qui s'élève à 1 557 177.67€

### **Budget Annexe de l'Assainissement**

	Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement	1 414 579.64	
Section d'Investissement		- 2 279 895.86 €

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**D'APPROUVER** l'affectation de 778 014.47 € à l'autofinancement des programmes d'investissement et **DE MAINTENIR** à l'article 002 en résultat de fonctionnement reporté la différence qui s'élève à 636 565.17 €

### **Budget Annexe du PAEI du Giessen**

	Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement		- 3 534 325.05 €
Section d'Investissement	4 532 384.40 €	

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**D'APPROUVER** le report des résultats 2010 en déficit de fonctionnement reporté.

### **Budget Annexe des Ateliers Relais**

	Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement	105 414.78 €	
Section d'Investissement		- 70 679.76 €

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**D'APPROUVER** l'affectation de 1 463.96 € à l'autofinancement des programmes d'investissement et **DE MAINTENIR** à l'article 002 en résultat de fonctionnement reporté la différence qui s'élève à 103 950.82€

### **Budget Annexe de l'hydraulique Fluviale**

	Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement	758 804.88 €	
Section d'Investissement		- 67 236.42 €

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**D'APPROUVER** l'affectation de 2 266.17 € à l'autofinancement des programmes d'investissement et **DE MAINTENIR** à l'article 002 en résultat de fonctionnement reporté la différence qui s'élève à 756 538.71 €

### **Budget Annexe de la REOM**

	Excédent	Déficit
Section de Fonctionnement	1 368 107.97€	

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**D'APPROUVER** le report des résultats 2010 en excédent de fonctionnement reporté.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité (abstention de Monsieur Marc RUHLMANN).



# FINANCES

## Objet : Décision modificative n° 1

Rapport n° I - 2 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Monsieur ROMY informe ses collègues que depuis le vote du budget primitif, le 28 mars 2011, certains ajustements de crédits sont nécessaires.

Ne disposant pas de crédits suffisants à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération, il convient d'établir des réajustements de crédits entre les différents chapitres existants afin de faire face aux dépenses non prévues.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable du Bureau*

**DE SE PRONONCER** sur ces dispositions,

**DE VOTER** les virements de crédits ci-après concernant l'exercice budgétaires 2011 :

### Budget général

Dans le cadre du transfert de la compétence assainissement au SDEA, certaines échéances de prêts souscrits pour les opérations d'investissement du budget annexe de l'assainissement ont été payées en 2011 par la Communauté de Communes de Sélestat. En effet, certains établissements bancaires n'avaient pas été en mesure de transférer les prêts au SDEA à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les échéances de ces prêts incombant à la Communauté de Communes de Sélestat, désigné comme l'Emprunteur, la Trésorerie de Sélestat Collectivité a honoré les engagements pris par le biais de ces contrats de prêt non transférés. Cependant, cette dépense doit être constatée sur un article autre que celui utilisé pour payer les échéances de prêt de notre collectivité. Par conséquent, il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

#### 1. Dépenses nouvelles et virement de crédits

Article D27638 : Autres créances immobilisées – autres établissements publics :	+ 188 100 €
Article D1641 : Emprunts en euros :	- 143 500 €
Article D2313 : Constructions - Fonction 641 : Périscolaire - Programme 226-101 : Maison de l'Enfance	- 44 600 €

### Budget REOM

Les virements de crédits suivants sont nécessaires afin de couvrir les honoraires d'avocat dans le cadre de contentieux R.I.U :

#### 1. Dépenses nouvelles et virement de crédits

Chapitre D022 : Dépenses imprévues (section de fonctionnement) :	- 1 500 €
Article D6226 : Honoraires :	+ 1 500 €
Divers ajustements :	
Chapitre D6616 : intérêts bancaires et sur opérations de financement :	- 500 €
Article D627 : services bancaires et assimilés :	+ 500 €

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

## AFFAIRES GENERALES

### Objet : Marchés d'assurances : renouvellement de la consultation

Rapport n° I - 3 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Les marchés publics passés en 2007 pour la période 2008-2011 et portant sur les prestations d'assurances, arrivent à leur terme en fin d'année. Il convient, par conséquent, d'engager une consultation afin de renouveler les contrats pour une durée de 4 ans.

Le coût estimatif des prestations est estimé à 370 000€ HT sur l'ensemble de la période.

En application des dispositions prévues par le Code des Marchés Publics, la consultation est engagée selon la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de conclure des marchés de services récapitulés comme suit :

- Lot n°1 : Assurance Dommages aux Biens ;
- Lot n°2 : Assurance Responsabilité Civile ;
- Lot n°3 : Assurance Flotte automobile ;
- Lot n°4 : Risques statutaires ;
- Lot n°5 : Assurance Individuelle accident ;
- Lot n°6 : Protection juridique de la collectivité.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable du Bureau*

**D'ENGAGER** la procédure de consultation sur appel d'offres conformément au Code des Marchés Publics afin de renouveler les contrats d'assurance de la collectivité pour une durée de 4 ans ;

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment les marchés à venir.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



## REDEVANCE ORDURES MENAGERES

### Objet : Rapport annuel 2010

Rapport n° I - 4 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

La loi Barnier relative au renforcement de la protection de l'environnement prévoit l'élaboration d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce service est confié au SMICTOM d'Alsace Centrale auquel la communauté de communes de Sélestat adhère.

Le rapport annuel préparé par le SMICTOM pour l'exercice 2010 fournit des informations relatives au service d'élimination des déchets :

- informations générales sur le SMICTOM d'Alsace centrale,
- indicateurs techniques sur la collecte et le traitement, avec un bilan de la valorisation des ordures ménagères recyclables,
- indicateurs financiers sur les coûts et les recettes du service,
- les actions de communication pour le développement du geste de tri et pour la prévention,
- les mesures environnementales pour l'eau, l'air, le bruit, le paysage, l'hygiène et la sécurité,
- les projets du SMICTOM

**Monsieur ROMY** commente un diaporama présentant une synthèse du rapport annuel 2010.

A l'issue de cette présentation, **Monsieur BAUER** remarque que la production d'ordures ménagères est en baisse, la Redevance Incitative Unique portant ses fruits. **Monsieur Marc RUHLMANN** souhaite savoir à quels propriétaires sera distribué le badge annoncé dans les projets du SMICTOM. **Monsieur ROMY** rappelle que, pour le moment, une réflexion est en cours au SMICTOM et **Monsieur BAUER** précise que d'une manière générale, le projet du SMICTOM vise à améliorer les passages en déchetterie et concernerait uniquement les entreprises et les artisans qui disposent normalement d'autres filières de tri. **Monsieur RUHLMANN** insiste sur le fait que l'accès aux déchetteries doit être ouvert à tout le monde et non aux seuls propriétaires de logements à qui est adressée actuellement la facturation.

Le Conseil de Communauté,

*sur proposition unanime du Bureau*

**PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du service d'élimination des déchets ménagers.



## **REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

**Objet : Avis du conseil de communauté sur la forfaitisation des frais de gestion pris en charge par le SMICTOM**

Rapport n° 1 - 5 présenté par Monsieur Stéphane ROMY, Vice-président

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la redevance incitative unique a été mise en place sur le territoire du SMICTOM d'Alsace Centrale. Par délibération du 21 décembre 2009, la Communauté de Communes de Sélestat a décidé de percevoir la redevance en lieu et place du Syndicat Mixte. A ce titre, une convention a été passée entre les deux entités régissant les modalités ci-après :

- § Les conditions de préparation du mécanisme de facturation aux usagers ;
- § Les conditions de recouvrement par les Communautés de Communes ;
- § Les conditions d'information des usagers par les Communautés de Communes ;
- § Le règlement des litiges ;
- § Les conditions de reversement des sommes perçues par les Communautés de Communes au SMICTOM.

Cette dernière rubrique prévoit les modalités de prises en charge des admissions en non valeur, ainsi que le remboursement des frais de personnel et de fonctionnement liés à la compétence. Le bilan de la première année de la RIU a été évoqué au cours d'une réunion de tous les Présidents des structures membres. Il apparaît une grande disparité entre les communautés de communes pour le remboursement des frais afférents à la gestion du service des ordures ménagères (charges de personnel et de gestion). Le bureau syndical après avoir examiné l'ensemble des données, a émis le souhait de trouver un paramètre de remboursement des frais identique pour chaque communauté.

Les Présidents des différentes communautés de communes affiliées, réunis le 20 avril dernier ont adopté à l'unanimité la proposition de fixer à 0,80 € par facture émise, dégrèvements non compris, le montant forfaitaire de remboursement aux communautés adhérentes des frais de gestion exposés pour gestion de la redevance d'ordures ménagères.

Avant de se prononcer sur ces dispositions, le bureau syndical souhaiterait recueillir l'avis des conseils de communauté sur ce point.

Le Conseil de Communauté,

*sur proposition unanime du Bureau*

**EMET UN AVIS FAVORABLE** pour la mise en place du remboursement forfaitaire des charges supportées par les communautés de communes dans le cadre de la gestion de la RIU sur la base d'un montant de 0,80 euros par facture émise, dégrèvement non compris, au titre de l'année en cours.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

## **II- DEVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT**

### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Objet : Vente atelier relais (anciennement ACA)**

Rapport n° II - 1 présenté par Monsieur Jacques MEYER, Vice-président

La Communauté de Communes a réalisé en 2002 un atelier relais pour accueillir l'entreprise Armatures du Centre Alsace (ACA) sur la zone d'activités du Zulzfeld à Châtenois. La location des locaux était régie par une convention de crédit bail, dont l'avenant établi le 15 septembre 2003 arrêta le montant définitif du loyer.

En janvier 2009, l'entreprise ACA a été placée en redressement judiciaire pour finalement être mise en liquidation judiciaire par décision de la chambre commerciale du TGI de Colmar en septembre 2010.

Le 14 mars dernier, le Bureau avait émis un avis favorable pour la mise vente du bien immobilier. Considérant le coût résiduel de l'opération à la charge de la collectivité, l'évaluation du bâtiment par le service des Domaines et l'évaluation du bien immobilier par un expert privé, la mise à prix a été fixée à 520 000 €.

Plusieurs entreprises se sont montrées intéressées par l'achat des bâtiments. Au cours de sa réunion du 09 mai 2011, la commission développement économique a émis un avis favorable à l'offre présentée par la société DILATEK pour un rachat en l'état des bâtiments et du foncier au prix de 450 000 € HT.

Monsieur BAUER précise que le bâtiment sera vendu en l'état, sans travaux de rafraîchissement.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

*sur avis favorable de la commission de développement économique*

**DE PROCEDER** à la vente du bâtiment relais ACA à la société DILATEK de Châtenois au prix de 450 000 € hors taxes ;

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-président délégué à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et notamment l'acte notarié à venir.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

### **III –DEVELOPPEMENT SOCIO EDUCATIF ET SOLIDARITES**

#### **SPORTS**

**Objet : Réalisation d'un plateau multisports à Sélestat et création d'un groupement de commande**

Rapport n° III - 1 présenté par Monsieur Francis WEYH, Vice-président

Le programme d'aménagement de plateaux multisports dans les communes a débuté en 2006 par les équipements réalisés à Kientzville, Châtenois, Dieffenthal, Mussig et Ebersmunster.

Poursuivi en 2007 avec la réalisation d'un équipement à Muttersholtz et à Ebersheim, il est proposé d'aménager un terrain à Sélestat dans le quartier de la filature.

Compte tenu des contraintes liées à sa localisation (nécessité de pare-ballons et de rehausses) et des besoins exprimés, le coût du plateau est estimé à 92 713,92 € TTC.

Les caractéristiques de l'équipement seront les suivantes :

- aire de jeux en gazon synthétique de 24 m X 12 m (environ)
- structure en acier galvanisé traité anti-corrosion et thermolaquée
- 2 buts de handball surmontés de panneaux de basket + poteaux de volley avec filet
- panneau de basket à l'arrière du but côté sud
- frontons (derrière buts) – hauteur environ 3 mètres
- palissade latérale (hauteur environ 1 mètre) – remplissage en panneaux (côté nord, ouest et sud)
- palissade latérale (hauteur environ 1,80 mètre) – remplissage en panneaux (côté est)
- zone de propreté de 1,5 m derrière les buts, 1 m sur les côtés
- mobilier urbain : 2 bancs assis-debout et 2 poubelles

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles	
Travaux	93 000 € TTC	Subvention départementale	8 160,00 €
dont		<i>Taux modulé de la commune d'implantation appliqué au plafond subventionnable (51 000 € HT) @ Sélestat : 16%</i>	
- aménagements - VRD : 29 000 €		F.C.T.V.A.	
- équipement multisports : 64 000 €		(15,482 % du montant TTC)	14 400,00 €
		Communauté de Communes	70 440,00 €
Total dépenses	93 000 €	Total recettes	93 000 €

### **GROUPEMENT DE COMMANDES**

Dans le cadre de la réalisation du plateau multisports, d'autres travaux d'aménagement seront réalisés par la Ville de Sélestat pour un coût estimé à 58 364,80 € TTC : mise à niveau de toute la surface hors plateau (env. 1000 m²), surface enrobés pour le basket, création d'un accès, mise en place d'une clôture de 65 ml côté ouest de la parcelle et d'un range-vélos...

Il est proposé de constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics pour les travaux d'aménagement et VRD du périmètre concerné, incluant la surface destinée au plateau multisports. Le groupement ne concerne pas la partie relative à l'équipement multisports qui sera gérée directement par la communauté de communes et fera l'objet d'une consultation séparée.

Cette disposition permet de choisir une même entreprise, de garantir le respect du délai global d'exécution et présente un intérêt économique non négligeable.

Le groupement est chargé d'organiser les opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants et chaque collectivité signe ensuite un marché avec le cocontractant retenu à hauteur de ses besoins propres.

Le rôle de coordonnateur sera confié à la Ville de Sélestat, mandatée pour gérer la consultation jusqu'à l'attribution au nom et pour le compte des membres du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres compétente, présidée par le représentant de la Ville de Sélestat, sera composée d'un représentant de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement.

Il est proposé de confier ce rôle à Monsieur Benoît HEINRICH, Président de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes de Sélestat.

Les modalités de fonctionnement du groupement et l'état des besoins de chaque membre du groupement seront définis dans la convention constitutive.

### **MISE A DISPOSITION DU TERRAIN D'ASSIETTE**

Une convention ayant pour objet la mise à disposition des terrains d'assiette et les modalités de fonctionnement des équipements sera signée avec la Ville de Sélestat et Domial. Cette convention précisera notamment :

- les références cadastrales et l'emprise du terrain à détacher de la parcelle communale ;
- l'inscription au budget de la Communauté de Communes de la valeur du terrain (montant à définir avec la commune) sous le compte 217 « Immobilisation reçue au titre d'une mise à disposition » ;
- la mise à disposition du terrain à titre gratuit ;
- la possibilité pour la commune de mettre fin à la mise à disposition du terrain si un autre projet était envisagé ;

- la prise en charge par la Communauté de Communes des charges de gestion ainsi que des vérifications réglementaires de l'équipement ;
- la gestion par la ville de l'entretien courant (balayage, vidange des poubelles...) de l'équipement ainsi que l'entretien des voiries d'accès et des abords.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**DE SE PRONONCER** sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** le projet détaillé

**DE PREVOIR** au budget 2011 les crédits nécessaires : + 18 000 €

**D'APPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes de Sélestat et la Ville de Sélestat en vue de la dévolution des travaux d'aménagement du plateau multisports de la Filature à Sélestat,

**DE DESIGNER** la Ville de Sélestat comme le coordonnateur de ce groupement dans les conditions décrites ci-dessus, et de lui donner mandat pour gérer la procédure de consultation jusqu'à l'attribution des marchés à intervenir au nom et pour le compte de ses membres,

**D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention constitutive du groupement,

**DE DESIGNER** M. Benoît HEINRICH comme représentant de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes,

**D'AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à lancer les consultations permettant de réaliser les travaux et à signer les marchés à venir ainsi que toutes pièces nécessaires au déroulement de l'opération

**D'AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer la convention avec la Ville et Domial concernant la mise à disposition foncière et les modalités de fonctionnement de l'équipement

**DE SOLLICITER** les aides financières du Conseil Général pour la réalisation du plateau multisports.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.



Monsieur Francis WEYH rajoute trois points en conclusion : il adresse tout d'abord ses félicitations au club de hand-ball de Sélestat qui rejoint l'élite nationale. Monsieur WEYH souligne ensuite la bonne coordination de la gestion des questions sportives par les services de la Ville de Sélestat et de la Communauté de Communes de Sélestat. Enfin, il informe les membres présents des conclusions de l'expert nommé par le tribunal dans le contentieux opposant la Communauté de Communes aux sociétés ayant fourni et posé le parquet du nouveau C.S.I. Au vu des défauts constatés et des risques encourus par les utilisateurs, l'expert préconise le remplacement intégral du parquet.



# REFUGE FOURRIERE

## Objet : Construction d'un bâtiment destiné au Groupement d'Investigation Cynophile du Bas-Rhin : contrat de bail

Rapport n° III - 2 présenté par Monsieur Benoît HEINRICH, Vice-président

Par délibération du 22 juin 2009, le conseil de communauté a décidé de profiter de la réalisation du refuge-fourrière de la SPA pour répondre à la demande du Groupement d'Investigation Cynophile (GIC) du Bas-Rhin à la recherche d'un nouvel emplacement susceptible de l'accueillir.

L'engagement de l'opération a été confirmé par délibération le 22 mars 2010.

Depuis, les rencontres se sont succédées avec les interlocuteurs locaux de la gendarmerie et l'architecte afin de finaliser le projet pour qu'il réponde le plus précisément possible au cahier des charges de la gendarmerie nationale.

Conformément à la procédure en application aux services de l'Etat, le dossier finalisé (APD) a été envoyé le 28/04/2011 par les gendarmes au Ministère de l'Intérieur de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales et de l'Immigration - Direction de l'Evaluation de la Performance et des Affaires Financières et Immobilières (DEPAFI) pour validation.

Après analyse, la DEPAFI a fait part tout récemment de ses observations.

Parmi elles, figure la demande d'un accord ferme et sans réserves de la communauté de communes sur les conditions juridiques et financières qui encadrent cette opération.

Ainsi, conformément aux dispositions de la circulaire modifiée du premier Ministre en date du 28 janvier 1993 (J.O. Du 31 janvier 1993), le loyer sera calculé selon le taux de 6% :

- soit du montant des coûts-plafonds en vigueur à l'époque où l'immeuble sera mis à la disposition de la gendarmerie.  
A titre indicatif, ce montant s'établit actuellement à 176 900 €, soit 1 unité-logement (UL) à 176 900 €, et un loyer s'élevant à 10 614 €/an.
- soit des dépenses réelles toutes taxes comprises si elles sont inférieures au montant des coûts plafonds ci-dessus.

Le décret prévoit également que la valeur du terrain, estimée par les services France Domaine, entre dans l'économie de l'affaire dans la limite de son prix d'acquisition si, toutefois, le délai entre la date d'acquisition du foncier et la date d'ouverture du chantier ne dépasse pas 5 ans.

Ce loyer sera stipulé invariable pendant toute la durée d'un bail de neuf ans.

**Monsieur BAUER** annonce un rebondissement dans l'instruction de ce dossier et passe la parole à **Monsieur Benoît HEINRICH** qui précise que l'avant-projet détaillé (APD) transmis à la gendarmerie n'a pas été validé par les instances nationales. **Monsieur le Président** précise que la collectivité a, pour sa part, entrepris toutes les démarches nécessaires à l'instruction de ce dossier.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**DE SE PRONONCER** sur ces dispositions

**D'APPROUVER** le recours au dispositif institué par le décret n°93-130 et la circulaire du 28/01/1993 pour la construction du bâtiment destiné au GIC du Bas-Rhin

**D'AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer le contrat de bail ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

## **IV – LOGEMENT ET MOBILITES**

### **TRANSPORT**

**Objet : Délégation de Service Public du TIS 2010 – 2014 : rapport annuel de la première année**

Rapport n° IV - 1 présenté par Monsieur André BOESCH, Vice-président

La nouvelle délégation de service public (DSP) du TIS a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le nouveau réseau (nouveaux horaires, nouveaux circuits, ...) a été lancé le 1<sup>er</sup> mars 2010.

Le rapport du délégataire montre que les objectifs 2010 de fréquentation et de recettes n'ont pas été atteints. De nombreuses perturbations dues à plusieurs séquences de travaux à Sélestat, Muttersholtz ou Scherwiller, expliquent en grande partie ces résultats mitigés. La qualité du service en a souffert (en termes de régularité et de ponctualité) avec la désaffection d'une partie de la clientèle.

La fréquentation réelle 2010 est inférieure de 19.7% par rapport au prévisionnel. Les recettes sont inférieures de 11.4%.

Il est rappelé que début 2011, des mesures d'amélioration du service ont été décidées (nouveau tracé et nouveaux horaires ligne B, réseau de revendeurs). Elles doivent permettre le redressement de la situation constatée en 2010.

Le Conseil de Communauté,

*sur proposition unanime du Bureau*

**PREND ACTE** du rapport annuel établi par le délégataire de service public, Autocars SCHMITT



## TRANSPORT

Objet : Transports scolaires : prise en charge du transport scolaire des collégiens de Dieffenthal

Rapport n° IV - 1 présenté par Monsieur André BOESCH, Vice-président

**Monsieur le Président propose le retrait de la délibération.** En effet, le Conseil Général du Bas-Rhin avait prévu d'appliquer le dispositif, déjà ancien, consistant à faire payer par les collectivités, le transport des collégiens pour les distances inférieures à 3 kilomètres. La mesure ayant été mal relayée, le président du Conseil Général a décidé de repousser la mise en œuvre de la décision à l'automne 2012. Le Conseil de Communauté sera, par conséquent, appelé à se prononcer sur ce dispositif l'année prochaine.



## HABITAT

Objet : Cotisations 2011 au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Rapport n° IV - 3 présenté par Monsieur Willy SCHWANDER, Vice-président

Par délibération du 19 mai 2003, la Communauté de communes a approuvé l'adhésion de la collectivité au Fonds de Solidarité Logement (FSL) du Bas – Rhin. Le FSL constitue un dispositif essentiel du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

Dans ce cadre, la participation de la Communauté de communes a fait l'objet d'une convention entre elle et le département du Bas-Rhin. La durée de la convention est calée sur celle du 5<sup>ème</sup> PDALPD 2010-2014.

Le Conseil Général sollicite la Communauté de communes pour poursuivre sa contribution en 2011 à hauteur de 625 €.

Il est demandé au Conseil de Communauté,

**DE SE PRONONCER** sur ces dispositions,

**D'APPROUVER** la participation annuelle au FSL à hauteur de 625 € pour 2011

**D'AUTORISER** le Président ou le vice-président en charge du dossier de signer la convention de participation de la Communauté de communes.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité.

q q q q q q

## V – COMMUNICATION ET DIVERS

Objet : **Information sur les décisions prises par le Président par délégation du Conseil de Communauté**

Il est donné communication des décisions prises par délégation du Conseil de Communauté.

Décision du Bureau — séance du 6 juin 2011

- Ø Assainissement : demande de dégrèvement

Décisions du Président

- Ø Affaires Générales : marché de mise en page, composition, impression du bulletin intercommunal (*décision n°2011-18 du 09 mai 2011*)
- Ø Transports : aménagements des arrêts du TIS – travaux VRD (*décision n°2011-19 du 19 mai 2011*)
- Ø Affaires Générales : avenant 6 police dommages aux biens (*décision n° 2011-20 du 19 mai 2011*)
- Ø Affaires Générales : avenant 7 police dommages aux biens (*décision n° 2011-21 du 19 mai 2011*)
- Ø Enfance Jeunesse : périscolaire Ebersheim – attribution des marchés de travaux (*décision n° 2011-22 du 26 mai 2011*)
- Ø Affaires générales : Assistante juridique (*décision n° 2011-23 du 24 mai 2011*)
- Ø Pistes cyclables : marché de travaux réalisation piste cyclable Mussig Baldenheim – avenant 1 (*décision n° 2011-24 du 24 mai 2011*)

q q q q q q

Monsieur Marc RUHLMANN demande la parole et souhaite s'exprimer sur trois points : il évoque tout d'abord la gestion du périscolaire, la presse s'étant récemment fait l'écho d'expressions de plus en plus fortes et partagées par l'ensemble des associations de parents d'élèves sur la gestion des sites périscolaires et notamment les sites de Sélestat.

Monsieur RUHLMANN distingue deux types de préoccupations : des préoccupations immédiates, liées à la mise en place du nouveau règlement intérieur et des préoccupations à plus long terme concernant les perspectives de développement du service périscolaire. Le sentiment dominant étant qu'il n'y a pas de perspective en la matière.

Pour **Monsieur RUHLMANN**, il y a vraisemblablement beaucoup d'incompréhension mais aussi des attentes différentes dans la conception même de ce que doit être un périscolaire aujourd'hui. Aussi propose t-il la création d'une instance de concertation rassemblant les représentants d'associations de parents d'élèves, les élus et techniciens de la Communauté de Communes, les directeurs et directrices des sites concernés ainsi qu'un représentant des fournisseurs de repas. Une instance sur le modèle de celle instaurée par la région Alsace, lieu de dialogue qui permettrait d'éviter que les problématiques soient abordées uniquement par voie de presse.

**Monsieur RUHLMANN** évoque ensuite le contournement de Châtenois et le compte-rendu du conseil de communauté du Val d'Argent retraçant l'intervention de Monsieur Christian CHATON qui annonce que les travaux commenceront au mieux en 2015, le Préfet annonçant le lancement de l'enquête publique pour le deuxième semestre 2011.

**Monsieur Marc RUHLMANN** conclut sur les schémas de coopération intercommunale, présentés le 5 mai dernier.

La Communauté de Communes de Sélestat n'est, a priori, pas concernée par les mesures de fusion, **Monsieur RUHLMANN** ne sachant s'il faut s'en satisfaire ou le regretter. Il demande au président s'il confirme que le Préfet a rencontré « discrètement » les élus et souhaite savoir si d'autres réflexions ont été engagées au niveau d'autres structures telles que le SCOT ou le Pays afin d'envisager que la CCS s'inscrive dans ce mouvement de rééquilibrage des intercommunalités.

**Monsieur BAUER** répond sur les trois points en commençant par déplorer, à son tour, que la question périscolaire ait été abordée uniquement par le biais des médias. **Monsieur le Président** précise ensuite qu'il ne dispose d'aucune d'information supplémentaire sur le contournement de Châtenois ou sur le schéma départemental de coopération intercommunale, la CCS n'étant pas concerné par une restructuration. **Monsieur le Président** estime qu'il y a suffisamment de mouvement sur d'autres territoires et se félicite que la position qu'il a défendue auprès de Madame le Sous-préfet en début d'année ait été respectée.

**Monsieur Jean-Jacques GOLDSTEIN** précise que selon les informations dont il dispose l'enquête publique se déroulerait fin 2011 - début 2012 avec une déclaration d'utilité publique en 2013 et un début de travaux escompté en 2015.

**Monsieur Charles ANDREA** demande à son tour la parole pour formuler le souhait d'un retour au respect des règles de fonctionnement du SIVOM, reprises à la création de la Communauté de Communes de Sélestat et qui prévoient qu'un maire est tenu informé de toutes les questions relatives à son territoire. Si ces règles ont été observées jusqu'alors, **Monsieur ANDREA** constate que ce n'est plus le cas depuis quelques semaines, Monsieur ANDREA ayant appris par la presse que des questions relatives au RPI Scherwiller/Dieffenthal, au site bilingue et au transport ont été traitées par la Communauté de Communes. **Monsieur ANDREA** souhaite s'en expliquer lors d'une prochaine réunion du Bureau.

Monsieur le Président prend acte et tient à rappeler qu'il reste à la disposition des élus pour tout type de question.

q q q q q q

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' with a loop at the top and a long, sweeping tail that curves back towards the start.

**André BOESCH**  
Secrétaire de séance

**Marcel BAUER**  
Président

A handwritten signature in blue ink, featuring a cursive 'M' and 'B' that are highly stylized and interconnected, ending with a small dot.